

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 mars 2022 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 1^{er} mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Étaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, POITOU Michel, PRUNIER Stéphane

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

Excusé : SUTRE Sébastien (procuration à DEVIGE Georges)

Secrétaire : MARTIN Alexandra

Madame Anne-Luz THEBAUD, architecte présente au conseil municipal deux esquisses d'aménagement de la grange Rue de l'église en logement locatif.

Les plans présentés ne correspondant pas pleinement aux attentes du conseil, Madame THEBAUD propose d'établir une liste des points forts et des points à écarter afin qu'elle travaille sur d'autres propositions qui tiendront compte des observations qui lui seront transmises

Monsieur le Maire remercie Madame THEBAUD. La commission bâtiments se réunira prochainement afin de travailler sur ce sujet.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

1- Approbation des Comptes de Gestion 2021 (Commune, Lotissement Le Renclos, Multiple Rural).

Monsieur le Maire présente et soumet au vote les Comptes de gestion 2021, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2- Approbation des Comptes Administratifs 2021 (Commune, Lotissement Le Renclos, Multiple Rural).

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2020 et se retire.

Monsieur Francis BROGNIART, doyen de l'Assemblée fait procéder au vote des comptes administratifs 2021, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

BUDGET COMMUNE :

Fonctionnement :

Dépenses : 319 782.99 €

Recettes : 480 737.56 €

Le Résultat de l'année 2021 est excédentaire de 160 954.57 €

L'excédent antérieur reporté est de : 532 290.03 €

Le Résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 693 244.60 €.

Investissement :

Dépenses : 269 131.50 €

Recettes : 510 725.94 €

Le résultat antérieur reporté est de : - 33 939.63 €

Le résultat de l'année est de : + 241 594.44 €

Restes à Réaliser 2021 : - 464 976.73 €

Le résultat de clôture d'investissement est de - 257 321.92 €
Soit un besoin de financement de 257 321.92 €

BUDGET LOTISSEMENT LE RENCLOS :

Fonctionnement :

Dépenses : 4 504.00 €

Recettes : 4 504.00 €

Le Résultat de l'année 2021 est égal à 00.00 €.

L'excédent antérieur reporté est de : 317 109.69 €.

Le Résultat de clôture en fonctionnement est de 317 109.69 €.

Investissement :

Dépenses : 4 504.00 €

Recettes : 0 €

Soit un résultat de clôture de - 4 504.00 €

Résultat d'investissement reporté : - 315 020.50 €

Soit un résultat de clôture d'investissement de - 319 524.50 €

BUDGET MULTIPLE RURAL :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 538.30 €

Recettes : 8 665.28 €

Le Résultat de l'année 2021 est égal à 6 126.98 €.

L'excédent antérieur reporté est de : 12 465.28 €.

Le Résultat de clôture en fonctionnement est de 18 592.26 €.

Investissement :

Dépenses : 758.96 €

Recettes : 0 €

Soit un résultat de clôture de - 758.96 €

Résultat d'investissement reporté : 1 100.00 €

Soit un résultat de clôture d'investissement de 341.04 €

3- Affectation des résultats

BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2021 pour le budget principal doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : - 207 654.81 €

compte 002 : 435 922.68 €

compte 1068 : 257 321.92 €

BUDGET LOTISSEMENT LE RENCLOS :

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2021 pour le budget Lotissement Le Renclos doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : - 319 524.50 €

compte 002 : 317 109.69 €

BUDGET MULTIPLE RURAL :

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2021 pour le budget Multiple Rural doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : 341.04 €

compte 002 : 17 833.30 €

compte 1068 : 758.96 €

4- Vote des subventions 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les subventions communales 2022.
Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montants votés en 2021	Montants proposés pour 2022
Etoile sportive	350	350
Société de Chasse	350	350 (en attente)
Vélo Club Foussignacais	350	350
Créa scène	100	200
Les Benèzes	350	0
Entre nous à Foussignac	300	300
Un hôpital pour les enfants	60	60
Amicale des donneurs de sang de Bénévoles de Jarnac	60	100
MFR Triac-Lautrait	non demandé	50
Prévention Routière	non demandé	0
La Ligue contre le cancer	non demandé	100
Cadets gendarmerie	non demandé	0
Pompiers Humanitaires	non demandé	0
Pompiers Humanitaires UKRAINE		50
PROTECTION CIVILE UKRAINE		50
ADMR JARNAC	non demandé	50
TED16-GDS	non demandé	0
France ADOT	non demandé	0
Amicale des sapeurs-pompiers de Jarnac	100	150
Réserve	930	840
TOTAL	2950	3000

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres accepte les montants de subventions proposés ci-dessus pour l'année 2022.

5- Travaux en régie salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le remplacement du carrelage de la salle des fêtes est terminé. Il expose qu'afin d'harmoniser les couleurs du sol et des murs, il a été décidé de repeindre le soubassement des murs intérieurs et de la plinthe bois mais également de peindre les poutres de l'auvent du même ton que les nouvelles huisseries.

Monsieur le Maire expose qu'un devis a été signé auprès de la société UNIKALO pour un montant TTC de 974.99 €.

Monsieur le Maire propose que les agents techniques effectuent les travaux de peinture

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de faire effectuer par nos agents techniques les travaux en régie de peinture des murs intérieurs et de la plinthe ainsi que des poutres bois de l'auvent de la salle des fêtes.

- définit la liste des matériaux qui seront utilisés par les agents techniques dans le cadre de cette opération telle que suit : fixateur bois et soubassement, toile de verre, peinture sous-couche, peintures mur et peinture bois

6- Organisation du temps de travail au sein de la commune de Foussignac

Le projet de délibération tel que proposé par le conseil municipal du 25 janvier a été adopté par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Charente le 02 mars 2022 avec comme seule observation l'ajout de la mention suivante : La journée de solidarité est de 07 heures pour les agents à temps complet et est proratisée pour les agents à temps non complet.

✓ **Commission Voirie :**

Enfouissement du réseau électrique Route de Jarnac : les maisons concernées ont été raccordées. Les poteaux bétons seront enlevés dès demain. Les poteaux téléphoniques seront prochainement déposés.

La réfection de la voirie se fera en demi chaussée à compter du 21 mars.

Les travaux Route du Goulet se feront en route barrée.

Route de Bourras : Le cabinet d'études SG INFRA a organisé une rencontre avec le SDEG16, les services du Département, le service assainissement de Grand Cognac et les élus de la commune afin de présenter le projet d'aménagement de l'entrée EST-RD55.

Le maître d'œuvre prendra en compte les observations des différents acteurs dans l'élaboration du projet.

Questions diverses

- Afin de donner suite au courrier d'un administré qui soulevait des problèmes d'insécurité Route de Sigogne, un comptage a été réalisé par les services du Département pendant 6 jours.
Il en ressort :
une vitesse moyenne de 41 km/h
le passage de 693 véhicules en moyenne par jour (660 voitures et 33 poids lourds).
- Monsieur le Maire informe le conseil que Grand Cognac a mis en place un service public d'information et de conseil sur la rénovation énergétique (conseils techniques, accompagnement juridique et aides financières en matière de rénovation énergétique des bâtiments pour les particuliers et les professionnels)
Contact et prise de RDV : 05 17 22 82 50 Email : grandcognacrenov@grand-cognac.fr
- Les personnes souhaitant faire des dons afin de soutenir l'UKRAINE peuvent déposer jouets, médicaments, nourriture sèche à l'école de Vaux-Rouillac du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 18h à 20h.
Les personnes souhaitant mettre à disposition un logement doivent se faire connaître via le lien suivant :
<https://parrainage.refugies.info/>
- Date du vote du Budget Primitif 2022 : le 04 avril à 18h30.
- Suite à un différend avec un agent communal, Monsieur Michel POITOU fait part de sa démission du poste d'adjoint et du conseil municipal à compter du 31 mars 2022

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.